



COMMUNIQUE DE PRESSE

Bruxelles, le 19 novembre 2009

Une reprise mondiale ... et ensuite?

La Belgique franchit des barrières négatives (10 - 100 - 10000)

Analyse du groupe Euler Hermes

Les diverses économies des pays membres de l'OCDE semblent sortir de la récession au troisième trimestre. Reste à savoir si cette reprise est durable et structurelle ou si elle est seulement la conséquence d'une correction technique des stocks et des plans de relance monétaires et budgétaires substantiels des pouvoirs publics. Nous pensons effectivement qu'après la crise financière qui a débuté aux États-Unis il y a 2,5 ans environ et l'effondrement de l'économie industrielle et commerciale réelle à l'automne 2008, la troisième vague de la crise doit encore arriver : c'est la faiblesse de la consommation privée. Le chômage va encore augmenter, ce qui va continuer à limiter la hausse du revenu réel et affecter la confiance des consommateurs. Ce sont des « indicateurs décalés » qui réagissent toujours avec retard à une faiblesse conjoncturelle. La même observation vaut pour les faillites : cette année, on prévoit au niveau mondial une hausse de 35 % et en Belgique, nous approcherons de près le nombre fatidique des 10 000 entreprises. La nouvelle loi sur la continuité des entreprises aura un petit effet modérateur d'environ 5 % sur le nombre de faillites.

1. Le pire est-il derrière nous ?

Le Produit intérieur brut (PIB) dans la zone euro a augmenté de 0,4 % au troisième trimestre après une contraction de 0,2 % au deuxième trimestre. Mais une première analyse montre que c'est principalement la conséquence des plans de relance et de la fin du mouvement de déstockage.

Si cette tendance peut encore se poursuivre au quatrième trimestre, d'autres facteurs devraient assurer la relève en 2010. On présuppose une croissance de 0,5 % en 2010 après une baisse de 4 % en 2009.

Néanmoins, il reste difficile de prédire ce qu'il se passera. Beaucoup d'éléments dépendront de la manière dont réagit le consommateur. Celui-ci a été épargné jusqu'à présent car l'inflation en recul (notamment en raison du prix plus bas du pétrole qui a même entraîné une déflation temporaire) a renforcé le pouvoir d'achat. Toutefois, le marché du travail réagit toujours avec retard à un revirement conjoncturel : c'est pour cette raison que le chômage peut continuer d'augmenter l'année prochaine. Cela va assurément éroder la confiance et maintenir la pression sur l'économie. Le consommateur dans divers pays (comme les Etats-Unis et le Royaume-Uni) est par ailleurs accablé par un lourd endettement, si bien qu'il ne faut pas attendre le salut de ce côté non plus. De plus, l'Europe subit un désavantage supplémentaire du fait de la hausse de l'euro de 17 % en un an par rapport au dollar US, et de 4 % par rapport à la livre sterling.

La politique monétaire particulièrement « douce » (taux d'intérêt bas et injection de liquidités), alliée aux nombreuses mesures d'incitation budgétaires, a préservé l'économie mondiale du pire. Avec les Etats-Unis, c'est surtout la Chine (environ 400 milliards d'euros) qui a consenti un immense effort budgétaire. C'était nécessaire mais les pouvoirs publics doivent aussi avoir le courage de mettre fin à ces mesures. En effet, la création de monnaie a toujours un prix.

Les dangers si cette politique ne change pas sont :

- une nouvelle augmentation du risque de créer des bulles. Le fait que les fonds spéculatifs disposent de nouveau d'un volume de capitaux énorme (2 000 milliards de dollars US) et que les crédits hypothécaires de type « subprimes » aux Etats-Unis se retrouvent également au niveau antérieur à la crise, est inquiétant. Les masses de liquidités ont également soutenu les places boursières. Les marchés des matières premières peuvent également à nouveau être victimes de bulles spéculatives ;
- en cas de reprise de l'activité économique, l'inflation peut reprendre violemment, et ce surtout à partir de 2011.

Les déficits budgétaires contraindront d'ailleurs les pouvoirs publics à agir de manière plus restrictive : États-Unis (- 13,5 % en 2009 ; - 9,0 % en 2010) ; Royaume-Uni (- 11,1 % en 2009 ; - 12,0 % en 2010) ; Japon (- 7,0 % en 2009 ; - 8,5 % en 2010) ; zone euro (- 5,3 % en 2009 ; - 6,2 % en 2010). Cela a aussi pour conséquence qu'en cas de nouveau scénario catastrophe, la plupart des armes (de l'État) auront déjà été utilisées.

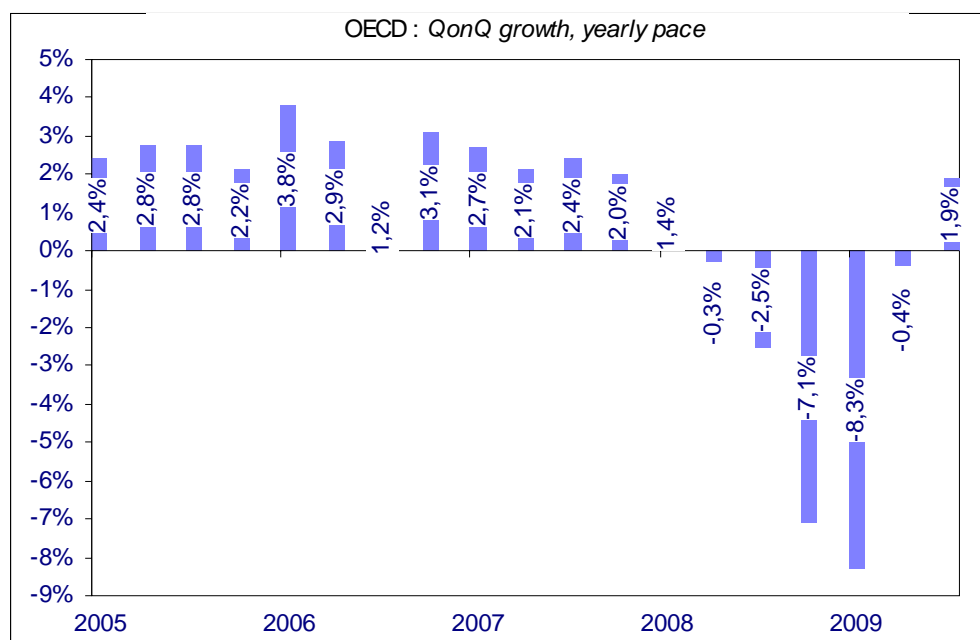
« Il faudra attendre 2012 avant que le PIB n'atteigne le niveau d'activité d'avant la crise. Il faut en outre que les économies émergentes, et donc essentiellement l'Asie avec la Chine et l'Inde, puissent continuer de jouer un rôle de locomotive. » indique Karine Berger, Directeur des Etudes chez Euler Hermes SFAC.

Dans ce contexte, la Belgique a encore quelques années difficiles devant elle. En tant qu'économie ouverte, elle dépend de ses principaux partenaires commerciaux (les pays voisins). Le fait que la Belgique n'a pas été confrontée à de graves excès sur le marché de l'immobilier et du crédit est un point positif. Les finances des ménages ne sont pas non plus écrasées par des dettes excessives comme aux Etats-Unis ou au Royaume-Uni. En revanche, les points faibles sont la position concurrentielle (bien que le handicap des charges salariales par rapport aux pays voisins devrait baisser en 2010), la forte pression parafiscale sur le travail (44,5 % du PIB), le déficit budgétaire, l'endettement public élevé et le manque de réserves pour financer le vieillissement de la population.

« L'année prochaine, nous risquons de franchir d'importantes barrières dans un sens négatif : taux de chômage (10,5 %), dette publique (102 % du PIB) et défaillances d'entreprises (10 500). L'économie devrait se porter un peu mieux que la moyenne européenne (- 3,1 %) cette année mais un peu moins bien l'année prochaine (+ 0,3 %). » commente Paul Becue, General Manager d' Euler Hermes Services Belgium.

Graphique

Fin de la récession après 5 trimestres négatifs



Source : Euler Hermes

2. L'augmentation des faillites est atténuée par les demandes de concordats.

Tout comme le chômage, les faillites sont un « indicateur décalé ». Cela implique qu'elles réagissent toujours en retard à un revirement conjoncturel. Le krach que l'économie mondiale a subi en 2008-2009 donnera lieu au niveau mondial à une forte augmentation des faillites :

-2008 : + 26 %. La moitié est imputable, selon Karine Berger, à la contraction de l'activité économique, l'autre moitié vient probablement des restrictions financières auxquelles les entreprises étaient confrontées depuis l'été 2008 ;

-2009 : + 33 %.

L'année prochaine, nous prévoyons une stabilisation à des niveaux élevés.

La Belgique n'échappe pas non plus à ce scénario catastrophe. D'un point de vue statistique, nous avons besoin d'une croissance du PIB de 2 % pour parvenir au moins à une stabilisation du nombre de défaillances d'entreprises. Les fortes baisses des chiffres d'affaires ont pour effet d'accroître l'importance relative des charges fixes et rognent les liquidités des entreprises. Plus cette situation persiste, plus les conséquences seront néfastes.

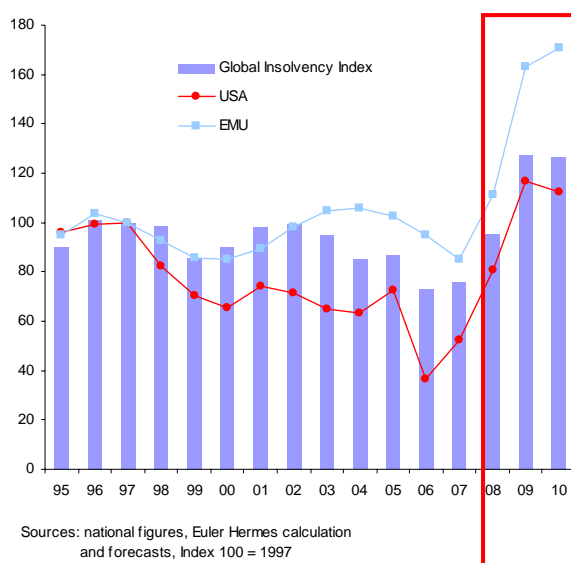
Fin octobre, il y avait déjà près de 7 800 faillites (sans tenir compte des révocations), et nous prévoyons une hausse d'environ 18 % par rapport à l'année dernière. Selon Paul Becue, la hausse a bien été tempérée par la nouvelle loi sur la continuité des entreprises qui est en vigueur depuis le 1^{er} avril 2009, après une longue période de préparation. Fin octobre, il y avait déjà environ 409 demandes de suspension de paiement, contre 77 seulement pendant toute l'année 2008 (dont 22 ont abouti à une faillite). Ceci implique toutefois qu'environ 8 200 entreprises en difficulté ont fait jusqu'ici l'objet d'un jugement du tribunal de commerce. Nous prévoyons que les insolvabilités officielles (faillites et réorganisations judiciaires) dépasseront certainement le seuil de 10 000 cette année.

Les demandes de protection montrent une hausse spectaculaire en comparaison des années précédentes, mais elles restent tout de même faibles par rapport aux 45 000 entreprises qui seraient en difficulté (c'est-à-dire au moins un clignotant allumé) d'après les études de l'Union des juges des tribunaux de commerce.

Il importe de rompre avec le négativisme ambiant et que la nouvelle procédure ne soit pas considérée comme l'antichambre de la faillite (comme auparavant avec le concordat). C'est pour cette raison qu'il est peut-être regrettable que la loi entre en vigueur pendant la pire crise d'après-guerre : divers entrepreneurs peuvent choisir cette nouvelle option juridique comme ultime bouée de sauvetage pour maintenir leur entreprise à flot, alors qu'en réalité il est déjà trop tard. Le futur proche nous apportera une réponse définitive à ce sujet.

Graphique

Euler Hermes Global Insolvency Index



3. De bonnes informations sont primordiales

« En tant qu'assureur-crédit, notre tâche est de faire face à cette avalanche de faillites prévue. Pour cela, nous devons veiller à assurer la sécurité des échanges commerciaux internationaux et nous assurer que nous pouvons émettre un jugement exact concernant la situation des divers acteurs économiques dans le cadre de la prévention. Plus encore que lors de chaque crise précédente, les informations jouent un rôle essentiel dans le choc de 2008-2009. De bonnes informations réduisent effectivement l'incertitude qui ne fait que renforcer la méfiance. » explique Etienne Defraigne, CEO. Dernièrement, un article est paru dans la presse : « Communiquez mieux avec les assureurs-crédit ». Vous le savez, la notation des entreprises auprès des assureurs crédit est cruciale. Voici quatre conseils pour gagner et garder la confiance des analystes crédit. Nous citons ci-dessous les quatre points car ils correspondent bien à notre philosophie :

1. Sachez comment ils fonctionnent.

Tous prennent prioritairement en compte trois éléments : le fonds de roulement, la rentabilité, ou plutôt le cash-flow et le taux de frais financiers rapporté au chiffre d'affaires hors taxes.

2. Envoyez-leur vos bilans commentés.

Après la clôture de votre exercice, adressez aux principaux assureurs-crédit un exemplaire de votre liasse fiscale. Si votre exercice est déficitaire, envoyez vos bilans quand même. Joignez à votre liasse fiscale une lettre de commentaires.

3. Signalez les grands événements.

Vous avez intérêt à signaler aux assureurs-crédit certains événements significatifs. Exemples : la création d'un holding, les incidents de paiement avec un fournisseur, les retards de paiement des cotisations sociales obligatoires, les litiges ou contestations importants et les redressements fiscaux.

4. Mettez vos fournisseurs en confiance.

L'opinion que se font les fournisseurs d'une société contribue largement à forger l'image de celle-ci. Soignez donc votre communication auprès d'eux. Demandez à vos principaux partenaires s'ils disposent d'une assurance-crédit et dans l'affirmative, demandez-leur auprès de quelle compagnie. Vérifiez régulièrement avec eux si la garantie dont ils disposent sur vous est suffisante.

« L'information est essentielle pour que nous puissions jouer efficacement notre rôle préventif. Nous devons évaluer correctement la santé des entreprises, nous retirer à temps, et aider ainsi nos clients (les fournisseurs) en ces temps difficiles. En effet, nous indemnisons uniquement dans les cas où nous nous sommes trompés et où nous avons tout de même attribué des limites de crédit sur des entreprises défailtantes. » fait remarquer Marc Petre, Directeur des Risques.

Euler Hermes est le leader mondial de l'assurance-crédit et l'un des leaders de la caution et du recouvrement de créances commerciales. Avec 6 200 salariés présents dans plus de 50 pays, Euler Hermes offre une gamme complète de services pour la gestion du poste clients et a enregistré un **chiffre d'affaires consolidé de 2,17 milliards d'euros en 2008**.

Euler Hermes a développé un réseau international de surveillance permettant d'analyser la stabilité financière de 40 millions d'entreprises. Le groupe garantit pour 800 milliards d'euros de transactions commerciales dans le monde.

Filiale d'AGF, membre d'Allianz, Euler Hermes est coté à Euronext Paris. Le groupe et ses principales filiales d'assurance-crédit sont notés AA- par Standard & Poor's.

*Depuis près de 80 ans Euler Hermes Credit Insurance Belgium accompagne les sociétés dans leurs développements commerciaux en sécurisant leur capital clients.
Euler Hermes Credit Insurance est membre d'Euler Hermes, premier assureur-crédit mondial intégré dans le groupe Allianz.*

Ses 51 sociétés sœurs sont réparties dans le monde entier pour mieux apprécier le risque d'impayés que les entreprises encourent tant sur leurs marchés locaux qu'à l'export.

Ses services

La prévention du risque d'impayés en aidant les entreprises à choisir leurs clients solvables ;

Le suivi au jour le jour du comportement de paiement des clients belges et étrangers ;

Le recouvrement des créances commerciales ;

L'indemnisation des pertes en cas de manquement des clients (ex: en faillite).

<http://www.eulerhermes.be>

Contacts presse:

Euler Hermes Credit Insurance Belgium:

Renaud de Wouters

02/289.42.70

Renaud.deWouters@eulerhermes.com

Press contact Euler Hermes Credit Insurance Belgium:

Decider's 02.535.55.25

Evelyn Gessler / Astrid Delacroix

Evelyn.gessler@deciders.eu

astrid.delacroix@deciders.eu

Réserve: Certains des énoncés contenus dans le présent document peuvent être de nature prospective et fondés sur les hypothèses et les points de vue actuels de la Direction de la Société. Ces énoncés impliquent des risques et des incertitudes, connus et inconnus, qui peuvent causer des écarts importants entre les résultats, les performances ou les événements qui y sont invoqués, explicitement ou implicitement, et les résultats, les performances ou les événements réels. Une déclaration peut être de nature prospective ou le caractère prospectif peut résulter du contexte de la déclaration. En plus, les déclarations de caractère prospectif se caractérisent par l'emploi de terme comme "peut", "va", "devrait", "s'attend à", "projette", "envisage", "anticipe", "évalue", "estime", "prévoit", "potentiel", ou "continue", ou par l'emploi de termes similaires. Les résultats, performances ou événements prospectifs peuvent s'écarter sensiblement des résultats réels en raison, notamment (i) de la conjoncture économique générale, et en particulier de la conjoncture économique prévalant dans les principaux domaines d'activités du groupe Allianz et sur les principaux marchés où intervient la Société, (ii) des performances de marchés financiers, y compris des marchés émergents, (iii) de la fréquence et de la gravité des sinistres assurés, (iv) des taux de mortalité et de morbidité, (v) du taux de conservation des affaires, (vi) de l'évolution des taux d'intérêt, (vii) des taux de change, notamment du taux de change EUR/USD, (viii) de la concurrence, (ix) des changements des législations et des réglementations, y compris pour ce qui a trait à la convergence monétaire ou à l'Union Monétaire Européenne, (x) des changements intervenants dans les politiques des Banques Centrales et/ou des Gouvernements étrangers (xi) des effets des acquisitions (par exemple de la Dresdner Bank AG) et de leur intégration et (xii) des facteurs généraux ayant une incidence sur la concurrence, que ce soit sur le plan local, régional, national et/ou mondial. Beaucoup de ces facteurs seraient d'autant plus susceptibles de survenir, et éventuellement de manière accrue, suite à des actes terroristes.

Les questions abordées dans le présent document peuvent en outre impliquer des risques et des incertitudes dont les sociétés du groupe Allianz sont régulièrement amenées à faire état dans les documents qu'elles soumettent à la Securities and Exchange Commission. Les sociétés du groupe Allianz ne sont pas obligées de mettre à jour les informations prospectives contenues dans le présent document.